

En attente de jugement depuis 2 ans ! Je sature !

Par **dididi7474**, le **24/12/2008** à **04:28**

Voilà, je dois être jugé pour une affaire qui remonte maintenant à bientôt 2 ans ! Je ne sais pas ce qui m'arrivera, ou plutôt si ! Je vais devoir payer, payer et encore payer ! Mais par contre, je ne sais pas comment ils vont me faire payer !

J'ai les impôts sur le dos, la douane et la justice, ils veulent tous que je les paye ! Rien que pour les impôts, je leur dois au moins 80 000 € !!! Pour le reste, je ne sais pas, je dois attendre le jugement !

J'attends depuis trop longtemps ce jugement, je n'en peux plus, ça m'use de l'intérieur, je n'arrive plus rien à faire, je suis tétanisé à l'idée d'aller affronter la justice et en plus, je n'ai pas d'argent et je ne peux pas travailler (incapacité mentale on va dire...). Alors me voilà dans une belle merde et là, je sature, je voudrais que ce soit jugé pour que je sache à quoi m'en tenir, si je peux continuer ou pas à construire ma vie (ça sert à rien s'ils me flinguent)

La, j'en suis arrivé à un point où je ne peux plus gérer tout ça moi-même, je vois un psy mais je ne veux pas que ça se sache

Je voudrais savoir s'il y avait un moyen d'avoir des informations sur mon jugement afin de savoir à quelle sauce je vais être mangé ?

Quand j'appelle mon avocat, elle me dit qu'elle ne peut rien me dire de plus. Mais je sais pas, peut-être que je peux aller voir le juge d'instruction pour lui expliquer que je suis en train de perdre les pédales (bien que ça doit être le dernier de ses soucis). Je voudrais des infos mais personne pour me répondre, je suis en train de péter les plombs moi, je suis seul face à des milliers de gros soucis à gérer, je fais comment pour rester lucide ?

Si vous avez des conseils à me donner ou me dire vers qui je pourrais me tourner, merci

Et aussi, j'effectue une activité légale chez moi qui me rapporte peu d'argent ! Je voulais savoir si la justice pouvait m'obliger à faire un autre travail pour que je gagne plus (cette question est très importante pour moi)

Pour les payer, est-ce que quelqu'un sait comment ça se passe ? Si je paye 100 € par mois aux impôts (alors que je leur dois 80 000 € au moins), vous ne croyez pas qu'ils vont penser que je me foue de leur gueule ? Pareil pour la justice, vont-ils m'obliger à leur payer beaucoup par mois ou bien en fonction de mes moyens très très limités ?

Merci de vos réponses

Par **pipou**, le **24/12/2008** à **05:53**

D'accord. En quelques lignes, vous nous avez bien expliqué votre état mental actuellement, et votre angoisse à l'idée du jugement, mais vous ne nous avez toujours pas dit quel était le problème exact ? Pourquoi devez-vous tant d'argent à la douane et aux impôts ?

[quote:2uw12ldm]Je voudrais savoir s'il y avait un moyen d'avoir des informations sur mon jugement afin de savoir à quelle sauce je vais être mangé ?[/quote:2uw12ldm]

D'abord, on ne sait pas de quoi résulte votre problème exactement. Si on en avait un peu plus, peut-être qu'on saurait vous renseigner sur la législation en vigueur, et de ce que vous [b:2uw12ldm]risquez[/b:2uw12ldm], mais vous devez savoir que c'est le juge qui statuera [b:2uw12ldm][u:2uw12ldm]lors du procès[/u:2uw12ldm][b:2uw12ldm], nous ne sommes que des étudiants, et nous ne pouvons en faire plus.

[quote:2uw12ldm]J'attends depuis trop longtemps ce jugement, je n'en peux plus, ça m'use de l'intérieur, je n'arrive plus rien à faire, je suis tétanisé à l'idée d'aller affronter la justice et en plus, je n'ai pas d'argent et je ne peux pas travailler (incapacité mentale on va dire...).

[quote:2uw12ldm]Mais je sais pas, peut être que je peux aller voir le juge d'instruction pour lui expliquer que je suis en train de perdre les pédales (bien que ça doit être le dernier de ses soucis). Je voudrais des infos mais personne pour me répondre, je suis en train de pété les plombs moi, je suis seul face à des milliers de gros soucis à gérer, je fais comment pour rester lucide ?

heu, c'est ça votre définition de "incapacité mentale" ?

L'incapacité mentale est l'impossibilité pour une personne de comprendre les renseignements pertinents ni à évaluer les conséquences qui pourraient découler d'une décision ou de l'absence de décision relativement aux affaires financières, à la santé ou au soin de la personne.

Vous souffrez plutôt d'un surplus de stress et d'angoisse.

Vous êtes tout à fait conscient de ce qui se passe autour de vous, et rien que pour cette raison, on ne pourrait qualifier "d'incapacité mentale" votre état actuel.

[quote:2uw12ldm]La, j'en suis arrivé à un point où je ne peux plus gérer tout ça moi même, je vois un psy mais je ne veux pas que ça se sache

Si vous voulez aller consulter un psychologue ou un psychiatre, c'est libre à vous, personne n'est obligé de le savoir et le professionnel est tenu au secret

[quote:2uw12ldm]Et aussi, j'effectue une activité légale chez moi qui me rapporte peu d'argent ! Je voulais savoir si la justice pouvait m'obliger à faire un autre travail pour que je gagne plus

(cette question est très importante pour moi) [/quote:2uw12ldm]

Lisez ça :

[quote:2uw12ldm]Le tressor public est le creancier et peut engager un blocage de vos comptes bancaires, une saisie de vos avoirs de banque, une vente aux enchères de vos biens immobiliers par huissier de justice, saisie de vos biens mobiliers.... Le tressor public et le service de recouvrement de dette des impôts utiliseront tous les moyens possibles pour récupérer l'argent dû. Il est difficile de contester un redressement fiscal ou des retards d'impôts car les procédures de saisie immobilière continueront. Une négociation avec les services de recouvrement du tressor public (huissier du tressor public) est possible, notamment avec un étalement de la créance fiscale. Le surendettement d'impôts est assez courant pour les propriétaires particuliers. Si le redressement fiscal est trop lourd et trop élevé pour vos revenus et ressources financières, le mieux est de faire un rachat de crédits de tous vos retards d'impôts, redressement fiscal, crédits immobiliers, crédit à la consommation.... pour se "remettre à flot" en obtenant un allègement des mensualités d'emprunt.

Source: [http://www.rachatducredit.com/redressement... mpots.html](http://www.rachatducredit.com/redressement...impots.html)[/quote:2uw12ldm]

Par **Camille**, le **24/12/2008** à **08:47**

Bonjour,

[quote="dididi7474":3817rhdv]

Je voulais savoir si la justice pouvait m'obliger à faire un autre travail pour que je gagne plus (cette question est très importante pour moi)

[/quote:3817rhdv]

8)

Il y a les travaux forcés à perpétuité au bagne de Saint Laurent du Maroni. Image not found or type unknown

Ah non, vérifications faites, mes fiches ne sont pas à jour : le bagne de Saint Laurent du Maroni a été fermé en 1946 et les travaux forcés supprimés en 1960.

Mais, il y a toujours les travaux d'intérêt général.

Non, parce que, comme le dit pipou, vous évitez de parler du "sujet qui fâche"... devoir déjà 80 000 euros au fisc plus le reste à seulement 26 ans, ça n'a pas dû se faire tout seul et...

[quote="dididi7474":3817rhdv]

Et aussi, j'effectue une activité [u:3817rhdv]légal[e]/[u:3817rhdv] chez moi qui me rapporte peu d'argent ![/quote:3817rhdv]

laisse entendre que, jusqu'à il y a deux ans, vous vous êtes consacré à une activité un peu moins légale et pas trop fatigante, sur laquelle vous ne vous attardez pas, mais beaucoup plus lucrative, non ?

[quote="dididi7474":3817rhdv]

je ne peux pas travailler (incapacité mentale [u:3817rhdv]) on va dire [u:3817rhdv]...[/quote:3817rhdv]

On va dire que vous avez un gros poil dans la main, c'est quelque chose comme ça ? Et que vous avez cru trouver un bon filon pour gagner de l'argent "facilement", non ? D'ailleurs sinon,

vous ne seriez pas là où vous en êtes.

Donc le discours...

[quote="dididi7474":3817rhdv]

je sature!

qui remonte maintenant à bientôt 2 ans !

Je vais devoir payer, payer et encore payer !

J'ai les impôts sur le dos, la douane et la justice,

ils veulent tous que je les paye !

Rien que pour les impôts, je leur dois au moins 80 000 € !!!

je dois attendre le jugement !

J'attends depuis trop longtemps ce jugement,

je n'en peux plus,

ça m'use de l'intérieur,

je n'arrive plus rien à faire,

je suis tétanisé à l'idée d'aller affronter la justice et en plus,

Alors me voila dans une belle merde et la, je sature, (ça sert à rien s'ils me flinguent)

j'en suis arrivé à un point où je ne peux plus gérer tout ça moi même

savoir à quelle sauce je vais être mangé ?

je suis en train de perdre les pédales

(bien que ça doit être le dernier de ses soucis).

je suis en train de péter les plombs moi,

je suis seul face à des milliers de gros soucis à gérer,

je fais comment pour rester lucide ?

Si je paye 100 € par mois aux impôts (alors que je leur dois 80 000 € au moins), vous ne croyez pas qu'ils vont penser que je me fou de leur gueule ?[/quote:3817rhdv]

de "pauvre victime plus ou moins innocente d'un système répressif, aveugle et inhumain" me laisse un tout petit peu dubitativement perplexe.

[quote="dididi7474":3817rhdv]

je suis seul face à des milliers de gros soucis à gérer, je fais comment pour rester lucide ?

[/quote:3817rhdv]

J'ai le même problème et je ne suis surement pas unique dans ce cas. Tous ceux qui interviennent sur ce forum ont aussi "des milliers de gros soucis à gérer". Peut-être pas les mêmes que les vôtres, mais chacun à son lot.

[quote="dididi7474":3817rhdv]

que je sache à quoi m'en tenir, si je peux continuer ou pas à construire ma vie[/quote:3817rhdv]

Où continuer ou pas à rester délibérément insolvable en vue d'un jugement qu'on prévoit "pénible" à supporter ?

Bref, à 26 ans, vous ne croyez pas qu'il serait grand temps de descendre les pieds sur terre, de faire face à la réalité telle qu'elle est et pas telle que vous voudriez qu'elle soit - la vie n'est pas un jeu vidéo - et d'assumer vos responsabilités, au lieu de vous apitoyer sur votre sort ? Seul moyen, d'ailleurs, [u:3817rhdv]de s'en sortir sans trop laisser de plumes[/u:3817rhdv]...

Et ne me dites pas que vous ne savez pas déjà que quand on est dans le collimateur de la justice ou du fisc et qu'on est en attente d'un jugement, il ne suffit pas "d'aller voir quelqu'un", comme on allait voir son institutrice à l'école communale, pour que tout s'arrange confortablement et que deux ans n'est pas un délai inhabituel.

Il n'y a pas de "restos du coeur de la justice" et le fisc ne connaît pas le père Noël. Votre avocate a certainement déjà dû vous le dire, ce n'est pas forum juridique d'un site d'étudiants en droit qui pourra vous en dire beaucoup plus.

Et vous n'ignorez pas - je suppose - que, à raison de 100 euros par mois, il vous faudrait près de 67 ans pour ne rembourser que les 80 000 euros en question. Au fait, le fisc réclame rarement une somme qu'on n'a pas gagnée et encore plus rarement la totalité de la somme gagnée. Ils sont passés où, ces 80 000 euros ?

De tout ça, elle en dit quoi, votre avocate ?

Par **Ishou**, le **26/12/2008** à **20:03**

[quote="Camille":2h12e02y]Bonjour,

[quote="dididi7474":2h12e02y]

Je voulais savoir si la justice pouvait m'obliger à faire un autre travail pour que je gagne plus (cette question est très importante pour moi)

[/quote:2h12e02y]

8)

Il y a les travaux forcés à perpétuité au bagne de Saint Laurent du Maroni. Image not found or type unknown

Ah non, vérifications faites, mes fiches ne sont pas à jour : le bagne de Saint Laurent du Maroni a été fermé en 1946 et les travaux forcés supprimés en 1960.

Mais, il y a toujours les travaux d'intérêt général.

Non, parce que, comme le dit pipou, vous évitez de parler du "sujet qui fâche"... devoir déjà 80 000 euros au fisc plus le reste à seulement 26 ans, ça n'a pas dû se faire tout seul et...

[quote="dididi7474":2h12e02y]

Et aussi, j'effectue une activité [u:2h12e02y]légale[/u:2h12e02y] chez moi qui me rapporte peu d'argent ![/quote:2h12e02y]

laisse entendre que, jusqu'à il y a deux ans, vous vous êtes consacré à une activité un peu moins légale et pas trop fatigante, sur laquelle vous ne vous attardez pas, mais beaucoup plus lucrative, non ?

[quote="dididi7474":2h12e02y]

je ne peux pas travailler (incapacité mentale [u:2h12e02y]on va dire[/u:2h12e02y]...).[/quote:2h12e02y]

On va dire que vous avez un gros poil dans la main, c'est quelque chose comme ça ? Et que vous avez cru trouver un bon filon pour gagner de l'argent "facilement", non ? D'ailleurs sinon, vous ne seriez pas là où vous en êtes.

Donc le discours...

[quote="dididi7474":2h12e02y]

je sature!

qui remonte maintenant à bientôt 2 ans !

Je vais devoir payer, payer et encore payer !

J'ai les impôts sur le dos, la douane et la justice, ils veulent tous que je les paye !

Rien que pour les impôts, je leur dois au moins 80 000 € !!!
je dois attendre le jugement !
J'attends depuis trop longtemps ce jugement,
je n'en peux plus,
ça m'use de l'intérieur,
je n'arrive plus rien à faire,
je suis tétanisé à l'idée d'aller affronter la justice et en plus,
Alors me voila dans une belle merde et la, je sature, (ça sert à rien s'ils me flinguent)
j'en suis arrivé à un point ou je ne peux plus gérer tout ça moi même
savoir à quelle sauce je vais être mangé ?
je suis en train de perdre les pédales
(bien que ça doit être le dernier de ses soucis).
je suis en train de pété les plombs moi,
je suis seul face à des milliers de gros soucis à gérer,
je fais comment pour rester lucide ?
Si je paye 100 € par mois aux impôts (alors que je leur dois 80 000 € au moins), vous ne croyez pas qu'ils vont penser que je me fou de leur gueule ?
de "pauvre victime plus ou moins innocente d'un système répressif, aveugle et inhumain" me laisse un tout petit peu dubitativement perplexe.

je suis seul face à des milliers de gros soucis à gérer, je fais comment pour rester lucide ?

J'ai le même problème et je ne suis surement pas unique dans ce cas. Tous ceux qui interviennent sur ce forum ont aussi "des milliers de gros soucis à gérer". Peut-être pas les mêmes que les vôtres, mais chacun à son lot.

que je sache à quoi m'en tenir, si je peux continuer ou pas à construire ma vie
Ou continuer ou pas à rester délibérément insolvable en vue d'un jugement qu'on prévoit "pénible" à supporter ?

Bref, à 26 ans, vous ne croyez pas qu'il serait grand temps de descendre les pieds sur terre, de faire face à la réalité telle qu'elle est et pas telle que vous voudriez qu'elle soit - la vie n'est pas un jeu vidéo - et d'assumer vos responsabilités, au lieu de vous apitoyer sur votre sort ? Seul moyen, d'ailleurs, de s'en sortir sans trop laisser de plumes...

Et ne me dites pas que vous ne savez pas déjà que quand on est dans le collimateur de la justice ou du fisc et qu'on est en attente d'un jugement, il ne suffit pas "d'aller voir quelqu'un", comme on allait voir son institutrice à l'école communale, pour que tout s'arrange confortablement et que deux ans n'est pas un délai inhabituel.

Il n'y a pas de "restos du coeur de la justice" et le fisc ne connaît pas le père Noël. Votre avocate a certainement déjà dû vous le dire, ce n'est pas forum juridique d'un site d'étudiants en droit qui pourra vous en dire beaucoup plus.

Et vous n'ignorez pas - je suppose - que, à raison de 100 euros par mois, il vous faudrait près de 67 ans pour ne rembourser que les 80 000 euros en question. Au fait, le fisc réclame rarement une somme qu'on n'a pas gagnée et encore plus rarement la totalité de la somme gagnée. Ils sont passés où, ces 80 000 euros ?

De tout ça, elle en dit quoi, votre avocate ?[/quote:2h12e02y]

Tout à fait d'accord.

Et j'ajouterais, comme le disait si bien mon ex patronne par rapport à la dernière remarque: " le tout, c'est pas de savoir s'ils sont coupables ou pas, parce que c'est forcément le cas, mais de gagner son pain". Donc, vous n'avez plus qu'à "payer"

Par **Camille**, le **27/12/2008** à **14:33**

Bonjour,

Bah, il peut arriver des situations, saines au départ, qui dérapent et qu'on ne maîtrise plus, et de fil en aiguille... (d'autant qu'on a toujours tendance à réagir trop tard, surtout quand on est jeune, d'abord parce qu'on ne voit pas toujours clairement le danger immédiatement, ensuite parce qu'on pense que ça va s'arranger tout seul).

Mais bon, 80 000 euros rien qu'au fisc, plus les douanes, plus le tribunal, ça commence à faire beaucoup et en général dans ce cas-là, on en touche au moins deux ou trois mots. Or, ici, pas la moindre allusion de la part de dididi7474 sur l'art et la manière d'en être arrivé là.

Du coup, ça rappelle un peu ce sujet

[http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... highlight=](http://www.juristudiant.com/forum/viewt...highlight=)

Donc, sans en savoir plus, à part se cantonner à des conseils un peu bateau, que donnerait d'ailleurs un avocat (avec peut-être un peu plus de gants, et encore), je ne vois pas comment aller beaucoup plus loin.

D'ailleurs, de l'avoir fait vient de m'être aigrement reproché...

[http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... 6014#76014](http://www.juristudiant.com/forum/viewt...6014#76014)

:D

Image not found or type unknown

Par **edmond**, le **27/12/2008** à **21:01**

Bonsoir,

A moins que ce ne soit une affaire de trafic de stup.

Cela expliquerait le long délai avant l'audiencement du dossier et son jugement.

Cela expliquerait l'intervention des douanes (et du fisc). Ils travaillent toujours de concert dans ce genre d'affaire.

Si tel est le cas, pour encourir une telle amende, on peut penser que les bénéfices ont été

conséquents.

Vous avez du mener grand train de vie ?

C'est un peu facile de venir "pleurer" à présent en se présentant presque comme une victime du système.

Il faut accepter d'être pris un jour ou l'autre.

Par **Stéphanie_C**, le **28/12/2008** à **00:18**

Juste pour information, 2 ans est un délai très "normal" ('scusez du peu mais bon, avec les problèmes de personnel dans la justice faut pas s'étonner, je suis assez bien placée pour le savoir).

Donc moralité :

- assumer ce que la justice nous reproche (ça paye mieux que de se braquer contre elle)
- tout faire pour être conciliant (idem remarque ci-dessus)
- contacter le greffe qui suit la procédure, c'est encore ce qu'il se fait de mieux (!) parce qu'entre nous, certains avocats se fichent un peu de l'avancée des procédures et ceux qui ne sont pas au courant sur une procédure telle que décrite ci-dessus me semble justement rentrer dans la catégorie précitée...
- déverser sa rancoeur sur un forum d'étudiant ne changera rien, à part le fait d'avoir la sensation d'avoir vidé son sac.

Par **dididi7474**, le **28/12/2008** à **08:49**

Bonjour et merci pour vos réponses

Non non, je n'ai pas fait de trafic de stupéfiant, ce que j'ai fait n'était pas immoral mais tout de même illégal !

Je reste volontairement flou car j'ai mes raisons, je suis bien conscient que du coup, les réponses seront aussi plus flous !

Je ne me sens pas responsable de ce que je fais, que ce soit quand je fais des choses bien ou quand je fais des choses mal ! Pour mon affaire que j'explique ici, je ne me sens pas du tout responsable de ce que j'ai fait, mais alors vraiment pas du tout ! Je comprends pas pourquoi mais je sais juste que je dois avoir un gros souci pour penser comme ça.

En même temps, je me dis que c'est normal que je paye pour ce que j'ai fait car si la justice ne condamne pas ce qui est illégal en étant dissuasive, ça devient le grand bordel ! D'un côté, je suis plutôt en admiration face aux gens qui font la justice (juges, douaniers ect...) car je trouve qu'ils le font très loyalement (en tous cas de ce que j'ai pu voir) et que c'est un métier qui force au respect (je ne pense pas cela pour les avocats par contre !!). D'un autre, j'ai envie de leur dire qu'ils arrêtent vite de me faire chier avant que je me tire une balle dans la tête et je leur mets dessus la responsabilité de ma situation aujourd'hui !

J'ai des idées parfois contradictoires

Tous ce que je sais dont je suis certain, c'est que dans ce qui m'arrive, il y a une terrible injustice (qui n'est pas de la faute de la justice, c'est juste que c'est comme ça). On dit toujours que quoi qu'on est vécu dans sa vie, ça ne justifie pas de faire des choses illégales. C'est sûrement vrai mais c'est cruellement injuste et moi, je ne supporte pas l'injustice !

Le fisc me demande environ 80 000 € mais je suis loin de les avoir gagné, j'ai du en faire à peine 40 000 € (et encore je me demande bien où ils sont passés car je n'ai rien acheté de cher et luxueux et je n'ai presque plus rien aujourd'hui). Je crois juste en fait que je me suis bien fait "baiser" par le fisc. Bien sûr, je leur dois de l'argent mais je ne devrais pas payer autant ! Maintenant, il est trop tard pour reculer car j'ai signé mais je regrette maintenant, je sais que je n'aurais pas dû tant payer ! J'ai vraiment l'impression de faire que des conneries et de ne plus arriver à gérer une telle pression tout seul ! En même temps, je ne veux l'aide de personne car personne ne peut m'aider !
Je sais pas pourquoi je dis tout ça mais je le dis quand même !

De toute façon, qui vivra verra

Par **pipou**, le **28/12/2008** à **10:30**

[quote="dididi7474":32nbzuv]Bonjour et merci pour vos réponses
Non non, je n'ai pas fait de trafic de stupéfiant, ce que j'ai fait n'était pas immoral mais tout de même illégal !
Je reste volontairement flou car j'ai mes raisons, je suis bien conscient que du coup, les réponses seront aussi plus flous ![/quote:32nbzuv]

bon alors, on peut pas vous conseiller ni sur la situation, ni sur la législation en vigueur, ni sur les procédures, puisqu'on ne sait rien.

[quote:32nbzuv]
Je ne me sens pas responsable de ce que je fais, que ce soit quand je fais des choses bien ou quand je fais des choses mal ! Pour mon affaire que j'explique ici, je ne me sens pas du tout responsable de ce que j'ai fait, mais alors vraiment pas du tout ! Je comprends pas pourquoi mais je sais juste que je dois avoir un gros souci pour penser comme ça.[/quote:32nbzuv]

problème de moralité sans doute ?

[quote:32nbzuv]
En même temps, je me dis que c'est normal que je paye pour ce que j'ai fait car si la justice ne condamne pas ce qui est illégal en étant dissuasive, ça devient le grand bordel ! D'un côté, je suis plutôt en admiration face aux gens qui font la justice (juges, douaniers ect...) car je trouve qu'ils le font très loyalement (en tous cas de ce que j'ai pu voir) et que c'est un métier qui force au respect (je ne pense pas cela pour les avocats par contre !!). [/quote:32nbzuv]

Okay, alors si j'ai bien compris, vous en voulez au fisc qui vous fait payer 80 000 euros, mais vous trouvez que c'est un métier qui force au respect. Soit. Mais l'avocat qui va vous défendre, qui va trouver une solution, qui va vous conseiller, ça, vous trouvez que c'est une

profession qui ne force pas au respect.

D'un côté vous êtes terrifié par le fisc, et de l'autre, vous voulez des conseils juridiques et qu'on vous vienne en aide, comme le ferait un avocat. Il y a vraiment de la contradiction pure et simple dans tout ça. Ou alors, soyez en admiration devant ceux qui vous "volent vos sous", comme vous le pensez si bien, et ne prenez pas d'avocat car ce n'est pas une profession que vous respectez.

[quote:32nbzuv]

D'un autre, j'ai envie de leur dire qu'ils arrêtent vite de me faire chier avant que je me tire une balle dans la tête et je leur mets dessus la responsabilité de ma situation aujourd'hui !

[/quote:32nbzuv]

okay, faites leur du chantage aussi, menacez les. Ca n'améliorera en rien votre cas. Ils ne font que leur métier. Vous avez fauté, vous devez assumer les conséquences. Pas question de suicide, pas question de faire porter le chapeau suite à un harcèlement moral trop important. Vous assumez et laissez les faire leur travail.

D'ailleurs, vous même vous avez dit qu'ils faisaient du bon travail très loyalement, non ?

[quote:32nbzuv]

J'ai des idées parfois contradictoires[/quote:32nbzuv]

ça c'est bien le cas de le dire. Avec tout ce que vous dites, on ne sait pas si on doit vous plaindre ou si on doit vous envoyer paître. On ne peut rien pour vous, car nous ne connaissons pas votre situation. Alors si c'est pour venir pleurer sur sa vie pitoyable et miséreuse que vous êtes venus, vous êtes très mal tombé.

[quote:32nbzuv]

Tous ce que je sais dont je suis certain, c'est que dans ce qui m'arrive, il y a une terrible injustice (qui n'est pas de la faute de la justice, c'est juste que c'est comme ça). On dit toujours que quoi qu'on est vécu dans sa vie, ça ne justifie pas de faire des choses illégales. C'est sûrement vrai mais c'est cruellement injuste et moi, je ne supporte pas l'injustice !

[/quote:32nbzuv]

Vous avez fauté, oui ou non ? Vous avez dit vous même que vous avez exercé une activité illégale. Ce que vous vivez maintenant, ce sont les conséquences de vos activités passées. Vous saviez pertinemment que c'était illégal, mais vous l'avez fait quand même. Alors si vous voulez parler d'injustice parce qu'on va vous faire payer les conséquences de vos actes illicites, allez-y, pleurez sur votre sort. Mais ne le faites pas auprès de juristes (ou d'apprentis juristes) car vous ne vous rabaissez que d'avantage.

[quote:32nbzuv]

Le fisc me demande environ 80 000 € mais je suis loin de les avoir gagné, j'ai du en faire à peine 40 000 € (et encore je me demande bien où ils sont passés car je n'ai rien acheté de cher et luxueux et je n'ai presque plus rien aujourd'hui). Je crois juste en fait que je me suis bien fait "baiser" par le fisc. [/quote:32nbzuv]

Alors ça, ça s'appelle "payer les conséquences de ses actes". On ne va pas saisir seulement l'argent que vous avez gagné suite à vos activités illégales, on va aussi vous faire payer des

amendes aussi.

Ce serait beaucoup trop simple de restituer tout simplement tout l'argent que vous avez gagné et conclure sur ce point.

Vous ne vous êtes pas fait "baiser", vous vous êtes fait coincés, et il n'y a aucune sortie possible que de payer les conséquences de vos actes.

[quote:32nbzuv]Bien sur, je leur dois de l'argent mais je ne devrais pas payer autant ! Maintenant, il est trop tard pour reculer car j'ai signer mais je regrette maintenant, je sais que je n'aurais pas du tant payer ! [/quote:32nbzuv]

Comment vous le savez ? Vous avez demandé à un avocat ? Vous avez été consulter des manuels de droit ? le code pénal ? le code de procédure pénale ? Vous avez fait des calculs ?

[quote:32nbzuv]

J'ai vraiment l'impression de faire que des conneries et de ne plus arriver à gérer une telle pression tout seul ! En même temps, je ne veux l'aide de personne car personne ne peut m'aider ![/quote:32nbzuv]

C'est normal que personne ne voudra vous aider, vous essayez d'attirer la pitié sur vous en vous affirmant comme une "victime d'injustice". Mais les gens ne sont pas idiots, pas besoin d'être juriste pour voir que vous n'êtes pas une personne honnête, même pas honnête avec elle-même.

[quote:32nbzuv]

Je sais pas pourquoi je dis tout ça mais je le dis quand même ![/quote:32nbzuv]

:D

nous non plus figurez-vous Image not found or type unknown

Par **dididi7474**, le **28/12/2008 à 11:55**

Merci pour votre réponse

Et oui, c'est totalement contradictoires, allez savoir pourquoi !

C'est vrai, je suis peut être une personne malhonnête qui mérite totalement ce qui lui arrive ! Une personne comme ça ne mérite surement pas d'être heureuse mais rassurez-vous, je ne le suis pas.

En ce qui concerne les avocats, j'ai mes raisons et elles sont justifiées. Normalement, je ne devrais pas généraliser mais je le fais quand même, je suis comme ça, j'ai un peu tous les défauts qui font de moi un être mauvais !

Si je déballais toute ma vie ici, il y aurait certainement un peu plus d'indulgence dans les réponses mais j'ai choisis de ne pas le faire

Je n'ai pas dit que personne ne voulait m'aider, j'ai dit que je ne voulais l'aide de personne, c'est différent.

Bref voilà, y'a rien à dire de plus que aurevoir et bonne continuation à tous

Par **Camille**, le **29/12/2008** à **09:28**

Bonjour,

[quote="dididi7474":13agrujp]

Je reste volontairement flou car j'ai mes raisons

[/quote:13agrujp]

A part le fait que de le dévoiler risquerait de faire un peu "tache" dans le tableau de "pauvre victime innocente", je ne vois pas trop.

[quote="dididi7474":13agrujp]

Je ne me sens pas responsable de ce que je fais, que ce soit quand je fais des choses bien ou quand je fais des choses mal ! Pour mon affaire que j'explique ici, je ne me sens pas du tout responsable de ce que j'ai fait, mais alors vraiment pas du tout ! Je comprends pas pourquoi mais je sais juste que je dois avoir un gros souci pour penser comme ça.

[/quote:13agrujp]

Ce qui pourrait bien confirmer ce que j'ai dit au début : à 26 ans, vous n'avez pas encore pris conscience que vous êtes normalement, depuis l'âge de 18 ans, passé dans le monde des adultes censés être responsables de leurs actes (remarquez, vous n'êtes pas le seul).

Responsables ici au sens civil du terme mais si ce n'est pas le cas, on court le risque de devenir responsable au sens pénal du terme.

D'ailleurs...

[quote="dididi7474":13agrujp]

D'un autre, j'ai envie de leur dire qu'ils arrêtent vite de me faire chier avant que je me tire une balle dans la tête

[/quote:13agrujp]

comme vous n'êtes pas le premier à faire ce genre de réflexion, c'est devenu une manie chez vous, les jeunes, de parler tout de suite de suicide chaque fois qu'une cagade (même souvent bien plus bénigne que ce qui vous arrive) vous tombe dessus ?

[quote="dididi7474":13agrujp]

Tous ce que je sais dont je suis certain, c'est que dans ce qui m'arrive, il y a une terrible injustice (qui n'est pas de la faute de la justice, c'est juste que c'est comme ça). On dit toujours que quoi qu'on est vécu dans sa vie, ça ne justifie pas de faire des choses illégales. C'est sûrement vrai mais c'est cruellement injuste et moi, je ne supporte pas l'injustice !

[/quote:13agrujp]

Nous non plus, mais pour le moment, vous laissez plus une impression d'inconscience que d'injustice.

[quote="dididi7474":13agrujp]

Le fisc me demande environ 80 000 € mais je suis loin de les avoir gagné, j'ai du en faire à peine 40 000 € (et encore je me demande bien ou ils sont passé car je n'ai rien acheté de cher et luxueux et je n'ai presque plus rien aujourd'hui).

[/quote:13agrujp]

Vous voulez dire que vous êtes capable de claquer 40 000 euros sans savoir où ils sont passés ???

[quote="dididi7474":13agrujp]

Je crois juste en fait que je me suis bien fait "baiser" par le fisc. Bien sur, je leur dois de l'argent mais je ne devrais pas payer autant ! Maintenant, il est trop tard pour reculer car j'ai signé mais je regrette maintenant, je sais que je n'aurais pas du tant payer !

[/quote:13agrujp]

Attendez, attendez, ne nous prenez pas pour des idiots.

1°) En règle générale, quand le fisc fait payer, il explique pourquoi il fait payer et comment il est arrivé à la somme qu'il demande. Or, je suppose que vous savez lire une notification de redressement. Tout y est expliqué.

(Par expérience perso, bien rare que le fisc se trompe dans ses calculs)(et, bien évidemment, le fisc ne joue jamais - contrairement à certaines Légendes Urbaines - au coup du "[i:13agrujp]et j'en rajoute une couche pour me faire plaisir et en encaisser un peu plus[/i:13agrujp]").

2°) En règle générale aussi, le fisc ne s'occupe pas de pénal mais de fiscalité. Donc, il ne réclame pas le "chiffre d'affaires" lui-même mais les impôts et taxes afférents à ce CA qu'on a "omis" de payer, avec éventuellement intérêts de retard et pénalités. Il est rare que le total atteigne le montant du CA. Donc, en réalité, on pourrait penser qu'un redressement sur la base de 80 000 euros porterait sur un CA bien plus élevé.

3°) Vous avez un avocat. Vous a-t-il proposé de consulter un fiscaliste ? Non ? Donc, on peut penser que la somme réclamée est justifiée.

4°) Si le "fisc", c'est le Trésor public qui recouvre en vertu d'une décision de justice, le fisc n'est pour rien dans la somme et n'y rajoute rien d'autre que les frais éventuels qui vont avec.

Et qu'entendez-vous par "j'ai signé" ?

Encore une fois, vous n'avez que deux solutions, soit continuer à jouer les inconscients naïfs, avec les conséquences, soit vous prendre en main une bonne fois et tenter de faire face en essayant de vous sortir du guêpier où vous vous êtes fourré sans trop de casse.

Votre avocat peut vous y aider à condition bien sûr d'arrêter de jouer au gamin...

[quote="dididi7474":13agrujp]

En ce qui concerne les avocats, j'ai mes raisons

[/quote:13agrujp]

... ceci pouvant expliquer celà. Un avocat n'est pas une nourrice sèche ou une assistante sociale.

Un juge non plus, d'ailleurs.

[quote="dididi7474":13agrujp]

et elles sont justifiées.[/quote:13agrujp]

J'en doute fortement (mais, vu tout ce que vous dites, ça s'explique).

Par pipou, le 29/12/2008 à 10:09

Bon dididi7474 : il faut rester humble et digne, quoi qu'il arrive. N'essayez pas de faire pitié,

car cela ne fera qu'attiser la colère sur vous (la preuve ci dessus !).

Soit vous nous expliquez votre problème juridique, et on vous conseillera juridiquement (car telle est notre vocation) soit vous vous en allez bredouille. Nous ne sommes pas des assistants sociaux ici, ni des psychologues, et pour vos problèmes personnels, nous ne pouvons absolument pas vous aider. Il faudrait donc cesser de nous exprimer vos sentiments et passer aux faits concrets, si vous désirez vraiment un conseil juridique.

Ne jugez pas les avocats ou les douaniers ou le fisc, car chacun fait son travail. Ils n'y peuvent rien si vous avez fauté. C'est pas comme si c'était arrivé par hasard tout ça. Après tout, vous êtes un majeur capable, conscient de vos actes, conscient de votre faute (en tout cas, vous devriez l'être à présent). Gagner 40 000 euros grâce à une activité illicite, c'est quand même gros ...

Il faut que vous sachiez aussi que la justice n'a pas pour vocation de punir absolument, et de s'acharner sur les gens. En fait la justice a pour vocation de donner une seconde chance, de vous orienter vers le droit chemin, et elle ne peut s'exercer que par une contrainte sur votre personne pour que vous preniez réellement conscience de la gravité de vos actes et pour que vous ne recommenciez plus.

Par **Ishou**, le **30/12/2008** à **08:10**

:roll:

C'est frustrant les personnes qui ne veulent pas reconnaître et admettre leurs erreurs 

Par **Stéphanie_C**, le **30/12/2008** à **19:20**

[quote="Ishou":1jqhzd9d]C'est frustrant les personnes qui ne veulent pas reconnaître et

admettre leurs erreurs  [quote:1jqhzd9d] :roll:

Certes mais ce n'est peut-être pas la peine d'en rajouter.. 

Le posteur a entendu nos remarques, il y réfléchira fatalement.

Par **dididi7474**, le **30/12/2008** à **22:32**

Je crois que j'ai compris ce que j'ai à faire. Après, arriver à le faire, c'est une autre histoire !!

Par contre, je me suis mal exprimé sur un truc, je ne veux pas mourir !! Quand je dis que je veux qu'ils me laissent tranquille ou sinon je me tire une balle dans la tête, c'est pour exprimer

mon "énervement" quand à tout ce qui m'arrive ! Si je voulais mourir, je serais déjà mort...

Pour l'avocat, c'est dommage que je ne puisse pas l'expliquer, mais mes raisons sont totalement justifiées, vraiment ! Je sais que des trucs comme ça n'arrivent pas à tout le monde mais moi, j'ai pas eu de chance sur ça, je me suis fait avoir !

Bref, de toute façon, je pense que mon affaire va bientôt passée, je verrais bien à quelle sauce je serai mangé (si toutefois je ne deviens pas dingue avant) !

Franchement, au fond de moi, je comprends très bien le rôle de la justice et je sais bien qu'elle se doit d'être dissuasive mais voilà, je sature et je sens que je ne peux plus gérer !

Certains ont des vies meilleurs que d'autres alors ceux qui ont le moins de chance devraient avoir le plus d'indulgence

Bref, cette fois, je vous laisse et merci de vos réponses

Par **pipou**, le **31/12/2008** à **07:26**

[quote="dididi7474":10imvx5e]Certains ont des vies meilleurs que d'autres alors ceux qui ont le moins de chance devraient avoir le plus d'indulgence [/quote:10imvx5e]

ce n'est pas parce que certains ont eu moins de chance que d'autres qu'ils devraient se lancer dans des activités illégales et que la justice devrait être plus indulgente sous prétexte qu'ils auraient eu une enfance difficile.

Par **Stéphanie_C**, le **31/12/2008** à **11:01**

La remarque que j'ai faite précédemment s'applique toujours...

Merci d'en tenir compte, je pense qu'il est inutile de s'acharner, vous en avez suffisamment dit et les redites rendent le débat stérile.

Si c'est pas assez clair, on sera obligé de verrouiller. C'est pas la peine de remettre de l'huile sur le feu. Merci par avance.

Par **Camille**, le **31/12/2008** à **13:35**

Bonjour,

[quote="dididi7474":3b0lrsdy]Je crois que j'ai compris ce que j'ai à faire. Après, arriver à le faire, c'est une autre histoire !!

[/quote:3b0lrsdy]

Ben, c'est pas dit...

Parce que, quand je lis...

[quote="dididi7474":3b0lrsdy]

Je voudrais savoir s'il y avait un moyen d'avoir des informations sur mon jugement afin de savoir [u:3b0lrsdy]à quelle sauce je vais être mangé[/u:3b0lrsdy] ?

Quand j'appelle mon avocat, [u:3b0lrsdy]elle me dit qu'elle ne peut rien me dire de plus[/u:3b0lrsdy].

[/quote:3b0lrsdy]

... et que je lis...

[quote="dididi7474":3b0lrsdy]

Pour l'avocat, c'est dommage que je ne puisse pas l'expliquer, mais mes raisons sont totalement justifiées, vraiment ! Je sais que des trucs comme ça n'arrivent pas à tout le monde mais moi, j'ai pas eu de chance sur ça, [u:3b0lrsdy]je me suis fait avoir[/u:3b0lrsdy] !

Bref, de toute façon, je pense que mon affaire va bientôt passée, [u:3b0lrsdy]je verrais bien à quelle sauce je serai mangé[/u:3b0lrsdy] (si toutefois je ne deviens pas dingue avant) !
[/quote:3b0lrsdy]

... j'en conclus que vous êtes tombé dans le même travers que beaucoup de gens, qui s'imaginent qu'il suffit de "refiler le bébé" à un avocat, qu'il va se dépatouiller tout seul avec et vous sortir miraculeusement de la mouscaille, comme on le voit faire à la télé, et j'en conclus aussi que vous attribuez à une sorte "d'avocat idéal" des pouvoirs qu'il n'a pas.

D'abord, un avocat, [u:3b0lrsdy]ça se choisit[/u:3b0lrsdy] (surtout dans votre cas).

Ensuite, Un dossier civil, fiscal, pénal, [u:3b0lrsdy]ça se travaille [b:3b0lrsdy]à deux[/b:3b0lrsdy][u:3b0lrsdy] :

1°) [b:3b0lrsdy]Votre avocat[/b:3b0lrsdy], qui connaît bien mieux que vous les textes de loi et les procédures, c'est son métier ;

2°) [u:3b0lrsdy][b:3b0lrsdy]Vous-même[/b:3b0lrsdy][u:3b0lrsdy], qui connaissez bien mieux que lui votre passé et comment vous en êtes arrivé là.

Et ça veut dire aussi : lui dire tout ce que vous savez et non pas en rester à des réponses évasives, comme vous le faites ici (alors qu'ici, vous êtes protégé par un pseudo et que donc vous ne risquez rien à dévoiler certains détails gênants)(comme "certaine" qui efface ses

messages, au prétexte qu'elle n'a pas envie de laisser sa vie étalée sur Internet... Image not found or type unknown).

Si vous empêchez votre avocat de pouvoir se faire une idée globale de la situation, pas étonnant que soyez mal défendu.

Un avocat - par définition - n'est pas là pour vous juger et des "turpitudes" pires que les vôtres, il en a certainement déjà vu passer et plutôt deux fois qu'une.

(et un avocat, de toute façon, est tenu au secret professionnel).

Première loi de Murphy adaptée au juridique, façon Camille :

"Un procès gagné d'avance n'est jamais gagné d'avance".

Corollaire inverse :

"Un procès perdu d'avance n'est jamais perdu d'avance".

Un peu comme pour un match de football, tant que l'arbitre n'a pas donné le coup de sifflet final ou comme pour un match de tennis, tant que l'adversaire n'a pas gagné sa balle de match.

A condition, bien sûr,...

... de ne pas rester les bras croisés en attendant que ça se passe et de préparer soigneusement sa défense. Et ça ne peut se faire que par l'avocat interposé.

Donc à condition, bien sûr,...

...que vous lui donniez tous les billes pour bosser ! Et qu'il ait le sentiment que vous cherchez vraiment à vous en sortir. Et que vous participiez activement. Sinon...

Ni les avocats ni les juges ni les procureurs ne sont ni des enfants de choeur ni des assistantes sociales. Ils ne sont pas là pour tenir compte de vos problèmes psychologiques. D'ailleurs, si vous étiez "dans l'action", vous ne vous poseriez plus autant de questions (du moins, pas celles-là).

Donc, je dirais que , pour ce que vous avez, regardez-vous une bonne fois dans une glace, "bottez-vous le c..." et prenez la décision de prendre votre vie en main, peu importe ce qui vous est arrivé dans le passé. On est bientôt le 1er janvier, ça tombe bien !

Par **dididi7474**, le **10/01/2009** à **16:13**

Rebonjour à tous

Je reviens sur ce forum car je ne sais pas trop à qui en parler

Voilà ça fait un moment que je vois un spécialiste et j'ai été diagnostiqué borderline depuis peu, je voudrais simplement savoir si cela pouvait jouer un rôle lors du procès ou bien s'il vallait mieux que je le garde pour moi

Même si c'est difficile à accepter, cela explique pourquoi je me sens à tel point irresponsable de mes actes et pourquoi j'ai l'impression d'être une victime, je ne le fais pas exprès !

Merci

Par **Ishou**, le **10/01/2009** à **18:11**

[url:kq9ab1hv]http://www.aapel.org/bdp/borderline.html[/url:kq9ab1hv]

Vous etes hyper réactif mais cela ne vous rend pas irresponsable pour autant...

Par **Camille**, le **13/01/2009** à **09:49**

Bonjour,

[quote="dididi7474":3pkvdrug]

Je reviens sur ce forum car je ne sais pas trop à qui en parler

[/quote:3pkvdrug]

Vous avez lu ce que j'ai écrit ?

Rebelote : parlez-en à votre avocate, c'est elle votre "interlocutrice", dans votre affaire.

[quote="dididi7474":3pkvdrug]

Voilà ça fait un moment que je vois un spécialiste et j'ai été diagnostiqué borderline depuis

peu, je voudrais simplement savoir si cela pouvait jouer un rôle lors du procès ou bien s'il vallait mieux que je le garde pour moi

[/quote:3pkvdrug]

C'est elle qui va vous le dire. Mais je suppose qu'elle vous dira ce que je vous ai déjà écrit.

[quote="dididi7474":3pkvdrug]

Même si c'est difficile à accepter, cela explique pourquoi je me sens à tel point irresponsable de mes actes

[/quote:3pkvdrug]

Oui, enfin... "borderline" n'est pas une maladie due à un virus ou qu'on attrape par contamination. On peut dire aussi qu'on est "diagnostiqué borderline" parce qu'on refuse la responsabilité personnelle de ses propres actes et non pas l'inverse.

Or, pour un juge, refuser ses responsabilités à cause de problèmes psychologiques n'est pas un cas d'irresponsabilité au sens pénal du terme. Tout au plus de circonstances atténuantes, et encore.

[quote="dididi7474":3pkvdrug]

pourquoi j'ai l'impression d'être une victime, je ne le fais pas expres !

[/quote:3pkvdrug]

Bien sûr. A partir du moment où on refuse de se sentir responsable de ses actes, il faut forcément trouver un bouc émissaire pour pouvoir se considérer comme victime de celui-ci. C'est logique.

C'est le syndrome typique du "c'est pas de ma faute". C'est assez courant, maintenant. D'une manière plus générale, c'est ce qu'on appelle la "déresponsabilisation personnelle" qui débouche sur la mentalité d'assistés perpétuels. Votre diagnostic n'en est qu'une variante aiguë.

[quote="dididi7474":3pkvdrug]

je ne sais pas trop à qui en parler

[/quote:3pkvdrug]

Ce qui fait probablement partie de votre problème. Vous ne cherchez à rencontrer que des personnes susceptibles de résoudre vos propres problèmes mais pas dans le but de vous intéresser à elles et à leurs problèmes. Du coup, ces personnes ne s'intéressent pas à vous. Plus de famille ? Pas d'amis (des vrais) ?

Une aide psychologique sera certainement nécessaire, mais ça risque de prendre du temps, surtout si vous attendez que tout vienne des autres et sans que vous n'ayez une démarche personnelle sur vous-mêmes.

Ce qui va vous demander beaucoup de courage si vous tenez vraiment à vous en sortir (je ne parle pas que du problème pénal).

Par **dididi7474**, le **14/02/2009** à **21:52**

Bonjour

Je reviens vers vous car je voulais savoir deux petites choses et je vous remercie de vos réponses

Je voudrais savoir si les impôts pouvaient saisir l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) d'un montant d'environ d'environ 650 € et qui va être versée sur mon compte bancaire qui va

être saisi dans quelques jours (on me demande de payer plus de 2000 € par mois, comme si je pouvais !)

Je voudrais aussi savoir si les impôts pouvaient saisir l'argent versée par la sécu et ma mutuelle. Si la réponse est oui, cela signifie que je ne pourrais même plus me faire soigner

Merci

Par **Ishou**, le **17/02/2009** à **14:51**

Non

Par **akhela**, le **17/02/2009** à **16:26**

[quote="dididi7474":svul426e]Bonjour

Je reviens vers vous car je voulais savoir deux petites choses et je vous remercie de vos réponses

Je voudrais savoir si les impôts pouvaient saisir l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) d'un montant d'environ d'environ 650 € et qui va être versée sur mon compte bancaire qui va être saisi dans quelques jours (on me demande de payer plus de 2000 € par mois, comme si je pouvais !)

Je voudrais aussi savoir si les impôts pouvaient saisir l'argent versée par la sécu et ma mutuelle. Si la réponse est oui, cela signifie que je ne pourrais même plus me faire soigner

Merci[/quote:svul426e]

il y a en principe un montant minimal insaisissable (le minimum vital, ça doit tourner autour du RMI).

Par **Camille**, le **18/02/2009** à **09:42**

Bonjour,

Mais il faut se rapprocher de son gestionnaire de compte pour demander expressément à bénéficier de cette mesure.

Par **Camille**, le **18/02/2009** à **09:48**

Bonjour,

Aux réserves ci-dessus près...

[quote="dididi7474":2izpdcgz]

Je voudrais savoir si les impôts pouvaient saisir l'AAH

Je voudrais aussi savoir si les impôts pouvaient saisir l'argent versée par la sécu et ma mutuelle.[/quote:2izpdcgz]

Oui, une fois versé sur un compte, l'argent n'a plus d'odeur...

Si on faisait ce que vous dites, chaque mois, on pourrait de moins en moins saisir au fur et à mesure des nouveaux versements.

Par **akhela**, le **18/02/2009** à **10:21**

[quote="Camille":3paqlzs1]Bonjour,

Aux réserves ci-dessus près...

[quote="dididi7474":3paqlzs1]

Je voudrais savoir si les impôts pouvaient saisir l'AAH

Je voudrais aussi savoir si les impôts pouvaient saisir l'argent versée par la sécu et ma mutuelle.[/quote:3paqlzs1]

Oui, une fois versé sur un compte, l'argent n'a plus d'odeur...

Si on faisait ce que vous dites, chaque mois, on pourrait de moins en moins saisir au fur et à mesure des nouveaux versements.[/quote:3paqlzs1]

en fait on ne peut pas faire de saisie-arrêt sur ces sommes (dans mes souvenirs), par contre une fois sur le compte les sommes ne sont plus individualisées.

Par **Ishou**, le **18/02/2009** à **17:35**

Donc, tant que l'argent n'est pas encaissé , il ne peut pas etre saisi mais après l'encaissement, il le peut.

:lol:

On ne voit meme pas passer la couleur du billet 

Par **dididi7474**, le **18/02/2009** à **17:46**

Je suis obligé d'encaisser l'argent quand la sécu et la mutuelle m'est remboursée

Donc ça veut dire que je perd tout droit à être soigné, plus possible d'aller chez un médecin, de me faire soigner

Merci

Par **akhela**, le **18/02/2009** à **18:27**

si par la CMU et ensuite je rappelle qu'un minimum vital (en France je ne connais pas le montant) qui est de tout façon insaisissable.

Par **Camille**, le **19/02/2009** à **14:41**

Bonjour,

A ma connaissance, le Solde Bancaire Insaisissable (SBI) est tout bêtement la valeur du RMI en vigueur pour un allocataire. En cas de compte joint, c'est le même plancher (et non pas 1 RMI par tête).

Par **Camille**, le **19/02/2009** à **15:19**

Bonjour,

[quote="dididi7474":3b4kcacc]Je suis obligé d'encaisser l'argent quand la sécu et la mutuelle m'est remboursée

Donc ça veut dire que je perd tout droit à être soigné, plus possible d'aller chez un médecin, de me faire soigner

[/quote:3b4kcacc]

Peut-être bien, mais ce n'est, hélas pour vous, ni le problème de votre créancier, ni le problème de votre banquier.

Et, comme le rappelle akhela, il y a toujours la CMU.